

Google à nouveau dans le viseur du gendarme européen de la concurrence

Chaque vendredi, dans sa revue de presse, Maddyness vous propose une sélection d'articles sur un sujet qui a retenu l'attention de la rédaction. Cette semaine, Bruxelles lance une enquête contre Google pour des pratiques anticoncurrentielles dans les technologies d'affichage publicitaire en ligne.

Temps de lecture : minute

25 juin 2021

Bruxelles lance une enquête sur les pratiques de Google

L'actu

La Commission européenne a annoncé, mardi 22 juin, l'ouverture d'une enquête contre l'entreprise américaine Google pour des pratiques anticoncurrentielles dans les technologies d'affichage publicitaire en ligne.

Google "est présent à presque tous les niveaux de la chaîne de fourniture en ce qui concerne l'affichage publicitaire en ligne. Nous craignons [qu'il] n'ait rendu l'exercice d'une concurrence (...) plus difficile pour les services (...) concurrents" , a déclaré la commissaire européenne à la Concurrence, Margrethe Vestager. En 2019, les dépenses consacrées à l'affichage publicitaire en ligne dans l'Union européenne se sont élevées à environ 20 milliards d'euros. [Lire l'article complet sur Le Monde](#)

Les cookies tiers dans le viseur du gendarme européen

L'enquête

Le gendarme européen va notamment étudier le projet de Google visant à interdire le placement de cookies tiers sur Chrome afin de les remplacer par la panoplie d'outils 'Privacy Sandbox' ; son projet visant à ne plus mettre l'identifiant publicitaire à la disposition de tiers sur les appareils équipés d'Android lorsqu'un utilisateur renonce à la publicité personnalisée ; les restrictions imposées par Google en ce qui concerne la capacité des tiers (annonceurs, éditeurs ou intermédiaires) à accéder aux données relatives à l'identité ou au comportement des utilisateurs qui sont disponibles pour ses propres services. *Lire l'article complet sur L'Usine Digitale*

Google déjà condamné par la France sur ce sujet

Le précédent

Un membre des Gafa mis à l'amende par une autorité nationale, la décision devrait faire date. L'Autorité française de la concurrence a infligé 220 millions d'euros d'amende à Google pour avoir favorisé ses propres services dans le secteur de la publicité en ligne, a-t-elle annoncé lundi dans un communiqué. Google "n'a pas contesté les faits" et l'amende a été décidée dans le cadre d'une procédure de transaction avec le géant américain, a indiqué l'Autorité de la concurrence qui avait initialement été saisie par trois groupes de presse, News Corp, Figaro et Rosel. *Lire l'article complet sur Le Point*

Goole empêtré dans des problèmes internes

La débâcle

Le *New York Times* a interrogé quinze cadres de Google, aussi bien en poste qu'ayant quitté l'entreprise, et les mêmes sons de cloches résonnent. L'entreprise souffre de sa taille et de sa direction.

Actuellement plongé dans un procès antitrust, Google fait face à des défis à la fois juridiques et internes. Le management du PDG de Google, Sundar Pichai, ne plait pas, voire effraie. Preuve à l'appui, les sources du *New York Times* ont demandé l'anonymat par crainte d'irriter le groupe et son président. Autre élément avancé, l'étouffement d'accusations de harcèlement sexuel à l'encontre de certains hauts responsables. Des plans de sorties, et parfois même des parachutes dorés, ont été attribués aux personnes accusées. *Lire l'article complet sur Le Siècle Digital*

Article écrit par Anne Taffin